

Programme après l'école

Responsables du programme :

Rea Saulnier (902-307-4366)

Shanna Surette (902-740-4862)

CLAUSE 1

Le programme

Notre programme, pour les élèves de Grandir en français à la sixième année, est fondé sur les idées suivantes :

- les élèves auront l'occasion d'être mentalement et physiquement actifs durant la période entre la fin des classes et l'heure du souper. Ils auront accès au gymnase et au terrain de jeu lorsque le temps permet.
- les élèves participeront à une variété d'activités, y inclus des jeux et des activités culturelles, du bricolage, des activités physiques et, si possible, du temps pour compléter leur devoirs.
- les élèves auront l'occasion de socialiser, jouer et apprendre dans un climat de respect et de sécurité.

CLAUSE 2

Inscription au programme

Pour inscrire un enfant au programme après l'école, le parent/tuteur de l'enfant **doit compléter le formulaire d'inscription**. Cette information nous permet de mieux rencontrer les besoins de votre enfant. S'il vous plaît, signez et retournez l'accord de frais avec votre enfant.

CLAUSE 3

3.1 Frais

Les frais sont payables le jour du service du programme. S'il vous plaît, placez le montant d'argent ou un chèque (payable à École Wedgeport - programme après l'école) dans une enveloppe ou un sac ziploc avec le nom de l'enfant et la date du jour même qu'il ou qu'elle reste au programme. **Vous devez contacter l'école par midi le jour-même** afin d'enregistrer votre enfant dans le programme. Si vous avez besoin d'autres arrangement, veuillez, S.V.P. appeler l'école au 902-663-5000.

un enfant ramassé à 17h30 ----- 12,00\$
deux enfants ramassé à 17h30 ----- 16,00\$
trois enfants ramassé à 17h30 ----- 20,00\$

En plus d'offrir des billets pour l'achat des dîners, nous avons maintenant des billets disponibles pour le programme d'après l'école. Les billets sont à vendre au bureau.

3.2 Annulé

Notez bien : Notre programme ne sera pas offert durant les journées pédagogiques. S'il n'y a pas d'école pour les enfants, il n'y a pas de programme après l'école.

CLAUSE 4

Communication

Une bonne communication entre les parents et la coordinatrice est très importante. Notez que toute information partagée avec la coordinatrice au sujet de votre enfant sera traitée de façon confidentielle. Les parents sont les bienvenus d'assister au programme avec leurs enfants, autant que leur présence ne dérange pas les activités et les autres enfants. En cas de question ou de problèmes, les parents sont demandés de contacter la coordinatrice ou l'école (902) 663-5000 afin d'arranger un rendez-vous.

CLAUSE 5

5.1 Politiques en matière de santé

Si votre enfant souffre d'un problème médical ou d'allergies à certaines nourritures, veuillez les indiquer à la coordinatrice du programme.

5.2 Médicaments

Tous médicaments doivent être donnés par la coordinatrice avec des directives sur comment ils doivent être administrés à l'enfant. Le parent doit signer le formulaire donnant l'autorisation à la coordinatrice. Aucun médicament sans ordonnance (prescription). Si votre enfant accepte la responsabilité pour ses propres médicaments, nous devons recevoir permission par écrit d'un parent en avance.

5.3 Si votre enfant tombe malade durant les activités du programme, vous serez contacté. Nous nous attendons qu'une personne autorisée vienne ramasser votre jeune à l'école.

5.4 Toutes maladies contagieuses (picote de poule, oreillons, coqueluche, etc.) doivent être rapportées à la coordinatrice. Par la suite, santé publique sera contactée.

5.5 Nous exigeons que le numéro d'assurance santé (health card) et la date d'expiration soient indiquée sur le formulaire pour chaque enfant qui participe.

Clause 6

Activités à l'extérieur (terrain de jeu)

6.1 Quand la météo le permettra, les jeunes iront dehors. S'il vous plaît assurez-vous que votre enfant a les vêtements appropriés pour jouer dehors.

6.2 Rappelez-vous que le soleil peut être dangereux à la peau des jeunes. Assurez-vous que votre enfant a de l'écran solaire (sunscreen).

6.3 Nous ne pouvons pas permettre à un enfant de rester à l'intérieur si le reste du groupe va jouer dehors. La coordinatrice doit travailler avec le groupe entier. Si votre enfant ne se sent pas assez bien pour participer aux activités du programme, il devrait rester à la maison.

6.4 Votre enfant doit amener son propre goûter pour l'après-midi mais le programme fourni des goûter au besoin. Un rappel que le goûter amené par votre enfant ne doit pas être partagé avec d'autres enfants.

Clause 7

Horaire/Routine

7.1 À la fin des activités du programme, votre enfant ne pourra être ramassé que par les personnes autorisées sur le formulaire d'inscription. Si

une autre personne non autorisée vient chercher votre enfant, il ne sera pas permis de quitter et devra rester à l'école jusqu'à ce qu'une personne autorisée peut venir le chercher. C'est la responsabilité des parents de contacter la coordinatrice s'il y a un changement.

Ceci doit être fait par écrit; la coordinatrice demandera une preuve d'identité (montrer une pièce d'identité sera nécessaire) de cette nouvelle personne. Cette politique peut paraître exigeante mais c'est pour assurer la sécurité et le bien être de votre enfant.

7.2 Veuillez avertir la coordinatrice lorsque vous venez ramasser votre enfant et ses objets personnels.

7.3 Tous enfants doivent être ramassé au plus tard à 17h00. Les parents des enfants qui sont encore à l'école après 17h00 devront payer un frais supplémentaire de 10,00\$ pour chaque demi-heure de retard. Si vous êtes plus qu'une demi-heure en retard, vous serez facturé 10,00\$ pour chaque demi-heure de plus.

Clause 8

8.1 Notre programme vise encourager nos élèves d'apprendre à bien jouer avec les autres. La coordinatrice va discuter les règlements et les conséquences du programme avec les élèves.

8.2 Les cas d'incidents disciplinaires seront traités de façons suivantes :

- discussion entre l'élève et la coordinatrice au sujet de comportement non approprié

- perte de privilèges

- enlever l'enfant de l'activité jusqu'à ce qu'il se calme et qu'il est prêt à rejoindre l'activité

8.3 Dans un cas de discipline, la coordinatrice en discutera avec l'élève en question. Si le problème persiste, les parents seront contactés. Si le

problème continue encore, le programme se réserve le droit de refuser la participation de l'enfant.

8.4 La coordinatrice va discuter la question de responsabilité avec les élèves. La coordinatrice a la responsabilité d'organiser des activités, d'offrir l'équipement nécessaire et assurer que ça soit utilisé de la bonne manière. C'est la responsabilité de chaque enfant de respecter les règlements et prendre soins de l'équipement de l'école ainsi que ses objets personnels.

Programme d'après l'école

L'accord de frais

Je

accepte de payer les frais, par jour, pour tous les jours que mes enfants sont inscrits au programme d'après-l'école à École Wedgeport. J'accepte de payer le matin pour le jour même que mon enfant reste au programme. J'accepte de donner un avis de deux semaines si je pense retirer mon enfant du programme d'après-l'école à École Wedgeport.



École Wedgeport

c.p.. 10, 44 Chemin Ditcher

Wedgeport, N-É BOW 3P0

(902) 663-5000

FAX: (902) 663-5002

Programme d'après l'école Formulaire d'inscription

Nom de l'enfant :

1. Nom _____ date de naissance : _____

d'assurance santé _____

2. Nom _____ date de naissance : _____

d'assurance santé _____

3. Nom _____ date de naissance : _____

d'assurance santé _____

*Si votre enfant souffre d'une condition médicale, veuillez s.v.p. informer la coordinatrice.

Nom des parents : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ résidence

_____ bureau

_____ cellulaire

Adresse courriel : _____

Liste de personnes autorisés à ramasser mes enfants (inclure nom, # de téléphone et lien parenté à l'enfant) :

1. _____

2. _____

3. _____

Autres contacts (en cas d'urgence) si nous ne pouvons pas vous contacter :
